

**Zeitschrift:** Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =  
Association Suisse des Professeurs d'Université  
**Herausgeber:** Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten  
**Band:** 22 (1996)  
**Heft:** 2-3

**Artikel:** Mort programmée de l'Université de Genève?  
**Autor:** Thorens, Justin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-894206>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Mort programmée de l'Université de Genève?

Prof. Justin Thorens\*

Les membres de l'Association des Professeurs de l'Université de Genève viennent de recevoir le bulletin d'avril 1996 de leur association comprenant certains documents émanant des autorités des cantons de Genève et de Vaud au sujet de la fusion des facultés de médecine et des hôpitaux des deux cantons.

En partant de considérations essentiellement économiques, mais également scientifiques nous dit-on, les autorités politiques de Genève et de Vaud avec, semble-t-il, l'aval des autorités universitaires ont pris les mesures nécessaires pour créer une seule faculté de médecine et un seul ensemble hospitalier dans un avenir rapproché, le réseau hospitalo-universitaire lémanique.

Il ressort de ces documents mais aussi de la prise de position du bureau du Sénat de l'Université de Genève dans le dernier numéro de Campus et de divers échos parus dans la presse romande que les deux conseils d'Etat et les deux rectorats envisagent sérieusement à long terme la fusion complète des deux Universités elles-mêmes, une décision de principe étant d'ailleurs peut être déjà prise au niveau politique si l'on en croit le rapport établi par STG Coopers et Lybrand à la demande des conseils d'Etat selon lequel «..., petit à petit se profi-

le la volonté politique de réunir les deux universités, en vertu d'un concordat, en une Université Genève/Lausanne commune et le 9 janvier 1996, une décision de principe y relative a été prise au niveau du gouvernement.»

Mon intention n'est pas d'entrer ici dans l'analyse des coûts et bénéfices de la fusion des deux hôpitaux et des deux facultés de médecine que ce soit sur le plan financier ou sur le plan scientifique n' ayant ni les dossiers à disposition, ni d'ailleurs les compétences pour me prononcer, même si je suis pour le moins sceptique quant aux bienfaits de la solution proposée.

Mon intention est par contre d'essayer d'entrevoir les effets à long terme de cette politique sur l'existence même de nos deux Universités et notamment de celle de Genève. J'ai peur en effet que lorsque, première étape, la fusion des deux facultés de médecine aura eu lieu, suivie ultérieurement de celle d'autres facultés, écoles ou instituts, le pli soit pris et que le risque existe alors de s'entendre dire, le moment venu, que ce qui a été bon pour ces facultés l'est forcément aussi pour les autres et qu'il n'est plus temps ni possible de reculer si bien qu'en fait le monde politique, l'opinion, la société civile et les Universités, pris dans l'engrenage, soient mis pratiquement devant le fait accompli sans qu'il soit possible de réagir, le débat nécessaire ayant été escamoté.

\* prof. ordinaire de droit des successions, droits réels et droit judiciaire privé, ancien recteur, ancien président de l'IAU (International Association of Universities, Paris)

Je relèverai simplement du point de vue scientifique qu'aux Etats-Unis, qu'on prend souvent en exemple, il y a parfois plusieurs universités, dont certaines comptent parmi les meilleures du monde et n'ont pas plus d'étudiants que la nôtre, dans la même ville ou la même région entraînant une compétition bienfaisante et une synergie enrichissante sur les plans culturel, scientifique et économique.

Le débat en profondeur sur une décision d'une telle importance, et qui aura des conséquences essentielles, doit avoir lieu maintenant et non lorsqu'il sera trop tard. On ne peut faire abstraction de ce qu'une Université aussi ancienne et chargée d'histoire que celle de Genève, il en est de même d'ailleurs de celle de Lausanne, représente pour notre canton, pour la Suisse et même, pourquoi ne pas le dire, pour le monde.

Genève depuis la Réforme a joué un rôle sans commune mesure avec le nombre de ses habitants et l'étendue de son territoire. Elle le doit largement au génie de Calvin et à celui de Théodore de Bèze, fondateur et premier recteur de l'Académie devenue l'Université de Genève, qui grâce à celle-ci notamment ont inscrit dans la durée le rôle de la Rome protestante.

Quelles que soient les difficultés que notre maison a connues au cours des siècles, et celles-ci ont été infiniment plus grandes que ses problèmes actuels, elle les a toujours surmontés et a servi au cours de sa longue existence depuis 1559 au prestige de notre cité, à son développement culturel, intellectuel et économique et a participé à la formation des élites de nombreux

pays. La publication il y a quelques années du Livre du Recteur en est un témoignage éloquent.

Voulue par Calvin pour former les pasteurs de son Eglise et les élites calvinistes, notre Université est devenue au cours des siècles, en se transformant et en s'adaptant aux changements de la société et de la science, l'une des hautes écoles les plus internationales de la planète, a fourni et continue de fournir des savants de réputation exceptionnelle. L'ouverture beaucoup plus large qu'elle a connue au cours de ces dernières décennies, comme les autres universités d'ailleurs, ne constitue pas une difficulté insurmontable devant faire conclure par défaut d'imagination, d'ouverture d'esprit et de générosité à sa disparition.

Si Genève après avoir été la citadelle du calvinisme est restée l'un des centres de la Chrétienté, a été le berceau de la Croix-Rouge, est devenue le siège de la Société des Nations après la première guerre mondiale et est aujourd'hui encore l'un des principaux centres internationaux de la planète, le rôle de notre Université a été déterminant que ce soit de façon directe ou indirecte.

Mon propos est de dire qu'il faut un débat en profondeur sur les avantages et désavantages culturels, scientifiques, économiques et politiques qui seraient entraînés par la fusion envisagée en regardant l'intérêt véritable au plus haut niveau de Genève et de son Université, sans être obsédé par une politique centralisatrice, d'économies parfois mal comprises et la crainte maladive et erronée de ne pas avoir la masse critique nécessaire.

On ne doit pas oublier au surplus non plus qu'une ville sans université propre et autonome, même si elle garde un campus dépendant en fait d'un centre, perd son indépendance et une partie de ses atouts sur le plan national et international. L'expérience montre de façon incontestable et constante ce fait. La réalité économique de la Suisse aujourd'hui en est la preuve, hélas! convaincante. On ne doit pas perdre son pouvoir de décision, car on dépend alors de celui des autres dont les intérêts et les objectifs sont forcément différents et toujours influencés par l'endroit de leur siège.

Enfin, et peut-être suis-je personnellement trop sensible à cet élément comme ancien recteur de notre Université, j'estime que l'on ne doit pas jouer avec l'existence d'une institution plus de quatre fois centenaires dont le rôle est considérable, le prestige à l'étranger évident et qui a marqué de façon indélébile notre ville, à moins qu'une telle atteinte ne soit réellement et absolument indispensable, ce qui n'est certes en aucune façon le cas actuellement en ce qui concerne notre Université.

Autant une collaboration plus étroite avec Lausanne, notamment dans des domaines très spécialisés et particulièrement au niveau *post-grade*, comme d'ailleurs avec d'autres hautes écoles sur le plan national et international, est indispensable, autant la disparition presque naturelle par accoutumance, ou si l'on veut par euthanasie douce, de certaines de nos facultés et écoles, puis de notre Université elle-même, sans avoir réellement étudié les pour et les contre, m'apparaît irresponsable et inacceptable.

La solution aux problèmes de l'heure doit être trouvée dans une association renforcée et structurée de nos Universités, chacune gardant sa personnalité et son identité que ce soit au plan romand ou au plan suisse. De cette façon les avantages recherchés seraient obtenus sans détruire les Universités existantes.

Je relève aussi en lisant les documents auxquels je faisais allusion au début de ces quelques lignes que les principales décisions prises actuellement l'ont été apparemment sans que les Universités elles-mêmes en aient été des acteurs majeurs alors qu'elles auraient dû l'être, ce qui caractérise ce que je veux souligner. Sous prétexte que le problème actuel est celui des hôpitaux et des facultés de médecine, les Universités ne semblent avoir joué qu'un rôle secondaire. Elles ne sont pas présentes ou représentées en tant que telles par exemple dans le groupe de travail mis en place par les conseils d'Etat, alors que les facultés de médecine sont pourtant parties intégrantes des deux Universités, et que les prises de position de ces dernières après une très large consultation de toute la communauté universitaire, et notamment du corps professoral, serait nécessaire et devrait être déterminante.

Il ressort de ces documents que le décanat prévu pour la «faculté de médecine» unique envisagée serait pratiquement indépendant des deux Universités, les deux recteurs n'étant que deux membres parmi d'autres du conseil du réseau prévu et les nominations du doyen et des professeurs échappant à l'autorité des deux Universités pour dépendre uniquement de ce réseau.

Au moment où les questions de l'autonomie universitaire et des libertés académiques sont une nouvelle fois au premier rang des préoccupations au niveau mondial, tant dans le monde politique que dans celui de l'enseignement supérieur, l'UNESCO étudiant la mise sur pied d'une charte à ce sujet, une étude en profondeur avec la collaboration active de l'ensemble de l'Université est indispensable.

On retrouve peut-être dans ce contexte certains des effets négatifs, à côté d'autres excellents je le souligne, des modifications récentes de la loi sur l'Université qui a pratiquement enlevé tout pouvoir de décision et toute influence au corps professoral, portant à mon sens une grave atteinte à l'autonomie bien comprise et responsable de notre haute école.

En résumé il est indispensable qu'un débat en profondeur et non hâtif ait lieu entre tous les milieux concernés, c'est-à-dire toute la société, sur les avantages et les inconvénients d'une fusion de nos deux Universités et sur l'effet réel qu'aurait la disparition de l'Université de Genève en tant que telle, cela avant que la politique des petits pas, en premier la fusion des facultés de médecine et ensuite celle d'autres facultés, écoles ou instituts, fasse qu'on ne puisse plus reculer et que l'irréparable ait été commis sans en avoir réellement conscience.

L'Université de Genève, fondée le 5 juin 1559 par Jean Calvin, et plus de quatre siècles d'histoire valent bien un tel exercice!